

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BENAC

SEANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, et le quatorze janvier, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe JOUANOLOU, Maire.

Étaient présents : Philippe JOUANOLOU, Michèle DUFFOUR, Martine CHARRON, Jean-Louis PLANTE, Pierre DARESSY, Sébastien ABADIE, Viviane LIE, David EMBERT, Audrey GONZALVO, Cyril BIBES, Nathalie THOMAS, Véronique MARTINEZ, Alexandra DENARD, Thierry LANNES.

Était excusé : Christophe TOURNEFIER.

Date de convocation : 7 janvier 2021.

Date d'affichage : 20 janvier 2021.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Secrétaire de séance : Martine CHARRON

1 – DEMANDE D'AIDE AU TITRE DU FONDS D'AMENAGEMENT RURAL (FAR) 2021 - Délibération n° 2021-01-01

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il convient d'effectuer divers travaux dans la salle des fêtes (changement de 2 châssis vitrés, mise en conformité électrique et remplacement de néons par des leds), ainsi que des travaux de voirie-réseaux (busage dans la rue du Miramont, enrochement du ruisseau de Bulons et réfection du chemin de la Cantère).

Le montant prévisionnel de ces travaux est décrit dans le tableau ci-dessous :

Entreprises	Objet	Montant HT	Montant TTC
Devis Salle des fêtes			
FALLIERO	Changement de 2 châssis vitrés	3 430,88	4 117,06
SPIE	Mise en conformité et fourniture-pose de leds	6 807,62	8 169,14
TOTAL DEVIS SALLE DES FETES		10 238,50	12 286,20
Devis "voirie-réseaux"			
BMTP agri	Busage dans la rue du Miramont	24 670,00	29 604,00
BMTP agri	Enrochement du ruisseau de Bulons	3 750,00	4 500,00
Terrassements de Montgaillard	Réfection du Chemin de la Cantère	2 884,00	3 460,80
TOTAL DEVIS VOIRIE-RESEAUX		31 304,00	37 564,80
TOTAL GENERAL DES DEUX OPERATIONS		41 542,50	49 851,00

Afin de financer ces travaux, Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès du Conseil Départemental, au titre du Fonds d'Aménagement Rural (FAR) 2021, et propose donc le plan de financement suivant :

FAR 2021 :	20 000.00 €
Autofinancement :	<u>21 542,50 €</u>
TOTAL :	41 542,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de travaux présenté par Monsieur le Maire,
- Décide de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du FAR 2021 pour un montant de 20 000.00 €, afin de financer ces travaux,
- Décide de demander l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention sollicitée,
- Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités nécessaires.

2 – PROJET D'AMENAGEMENT DU CŒUR DE VILLAGE

Monsieur le Maire explique que ce projet sera bientôt évoqué, une fois la plateforme de sécurité devant l'école réalisée et évaluée. Celle-ci sera d'ailleurs installée rapidement après les travaux d'installation de la fibre sur la place du Mailho.

D'autre part, il faudra également tenir compte de l'implantation du futur marché alimentaire local.

L'ADAC et le CAUE seront donc ensuite à nouveau sollicités.

3 – PROJET DE MARCHÉ LOCAL

Monsieur le Maire explique que la réflexion a progressé, concernant ce projet. Le marché sera, au moins dans un premier temps, exclusivement alimentaire car la réglementation est plus simple.

Une dizaine de commerçants-ambulants se sont déjà déclarés intéressés pour venir à Bénac. Le marché serait hebdomadaire, le vendredi soir, de 18h à 22h, d'avril à octobre.

Cette année, le démarrage pourrait être envisagé au début du mois de mai, en raison des conditions dues à la pandémie.

En fonction du nombre de commerçants présents et de leur besoin en alimentation électrique, leur implantation pourrait se faire au parking de la Pastourelle et/ou sur la place du Mailho.

Les modalités de fonctionnement (attribution d'emplacement, tarif de droit de place, règles de stationnement...) ainsi que le règlement doivent encore être affinés.

4 – DECHARGE DU SABLAS

Il s'avère que, pour l'instant, l'installation de stockage de déchets inertes que la commune exploite au lieu-dit « les Sablas » ne figure pas sur les documents d'urbanisme. Il conviendra donc de l'inscrire dans le PLUI, afin que le repreneur puisse intervenir ensuite.

5 – CIRCULATION SUR LES CHEMINS RURAUX

Monsieur le Maire fait part au Conseil de son souhait d'interdire la circulation des engins à moteur (4X4, quad, motos...) sur les chemins ruraux, sauf pour les ayant-droits, en raison de la dégradation occasionnée sur ces chemins par leur passage. Le Conseil Municipal est également favorable à cette décision.

A cet effet, il conviendra d'installer des panneaux de signalisation sur les chemins concernés.

6 – DEMATERIALISATION DE LA TRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE - Délibération n° 2021-01-02

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Ces principes sont définis par l'article 19 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales codifié aux articles L231-1, L313-1 et L1414-1 du code général des collectivités territoriales, et par le décret n°2005-324 du 07 avril 2005.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité,
- Décide, par conséquent, de conclure une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec le Préfet des Hautes-Pyrénées, représentant l'Etat à cet effet,
- Décide, par conséquent, de choisir le dispositif FAST-Actes et de conclure à cet effet une convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité via la plateforme FAST-Actes de DOCAPOSTE FAST.

7 – PARTICIPATION FORFAITAIRE DU SIVOM DU MARQUISAT AUX DEPENSES DE CONSOMMATION DE GAZ DE LA SALLE DES LOISIRS - Délibération n° 2021-01-03

Monsieur le Maire expose aux Conseil Municipal que, depuis plusieurs mois, la commune de Bénac met exclusivement à disposition du SIVOM du Marquisat la salle des loisirs afin d'accueillir les enfants du RPI pendant le temps périscolaire. En effet, l'utilisation de cette salle par d'autres personnes doublerait le temps passé à la désinfection et à l'organisation d'agencement de la salle.

Il explique qu'au vu des mesures sanitaires imposées par la COVID-19, l'accueil des enfants dans le bâtiment de la garderie, prévu à cet effet, est impossible puisqu'il ne permettrait pas de respecter les gestes barrières.

Le SIVOM du Marquisat utilise donc la salle des loisirs lors du temps des garderies du matin et du soir, ainsi que les récréations lorsque la météo ne permet pas de rester à l'extérieur.

De ce fait, une importante consommation de gaz pour chauffer la salle est à ce jour constatée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander au SIVOM du Marquisat de participer aux dépenses de consommation du gaz en payant à la commune de Bénac, un forfait de 50 euros par mois à compter du 1^{er} janvier 2021, jusqu'à ce que le bâtiment soit à nouveau utilisé par d'autres personnes ou entités que le SIVOM du Marquisat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1er : de demander au SIVOM du Marquisat de participer aux dépenses de consommation de gaz de la salle des loisirs à hauteur d'un forfait de 50,00€ par mois, jusqu'à ce que le bâtiment soit à nouveau utilisé par d'autres personnes ou entités que le SIVOM du Marquisat.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à régler toute formalité vis-à-vis du SIVOM du Marquisat et à signer tout acte découlant de cette délibération.

8 – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE REMPLACEMENT DES ABAT-SONS - Délibération n° 2021-01-04

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que certains abat-sons du clocher sont défectueux et que plusieurs menacent même de tomber. Cela devient dangereux pour les passants ou les véhicules. La sécurité des habitants étant en jeu, il est évident qu'il est nécessaire de les remplacer rapidement. Pour des raisons sécuritaires, pratiques et esthétiques, il propose d'envisager le remplacement de tous les abat-sons.

Le montant de ces travaux s'élevant à 15 032 € HT, il propose de demander des subventions auprès de l'Etat et du Conseil Régional afin de les financer.

Monsieur le Maire présente ensuite le plan de financement pour ces travaux, dont le montant prévisionnel s'élève à 15.032,00 € HT :

Etat (DETR) 50% :	7.516,00 €
Région (FRI) 30% :	4.501,00 €
Autofinancement :	<u>3.015,00 €</u>
TOTAL HT :	15.032,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver les travaux de remplacement des abat-sons du clocher,
- De solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour un montant de 7.516 €,
- De solliciter auprès du Conseil Régional une subvention au titre du Fonds Régional d'Intervention (FRI) pour un montant de 4.501 €,
- De demander l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi des subventions sollicitées,
- De charger Monsieur le Maire de toutes les formalités nécessaires.

9 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA COMMISSION D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGE (CLECT) - Délibération n° 2021-01-05

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par mail du 11 décembre 2020, les services de la Préfecture sollicite la transmission d'une délibération portant désignation des représentants de la Commune de Bénac à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.C.T.) de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (C.A. T-L-P). Il précise que cette commission a été créée par l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération et est composée des membres des conseils municipaux des communes concernées. La C.L.E.C.T. a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité. Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, tâche qui revient au conseil communautaire, la

CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté d'agglomération en apportant transparence et neutralité des données financières.

Monsieur le Maire indique que la C.L.E.C.T. s'est déjà réunie et que la Commune de Bénac était bien représentée lors des séances, puisqu'il avait désigné Madame Michèle DUFFOUR en qualité de déléguée titulaire et Monsieur Pierre DARESSY en qualité de délégué suppléant.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité pour représenter la Commune de Bénac à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.C.T.) de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (C.A. T-L-P) :

- . Madame Michèle DUFFOUR en qualité de déléguée titulaire,
- . Monsieur Pierre DARESSY en qualité de délégué suppléant.

10 – DEMANDE D'AIDE AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR FINANCER LA RENOVATION ET L'ACCESSIBILITE DE LA SALLE DE BAIN DU LOGEMENT SITUE AU-DESSUS DE LA POSTE - Délibération n° 2021- 01-06

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le logement communal situé au-dessus de la Poste est occupé par une personne présentant un handicap. Il conviendrait donc d'envisager des travaux d'adaptabilité au handicap dans ce logement, c'est-à-dire de remplacer la baignoire par une douche à l'italienne, d'y installer une barre d'appui et d'aménager le reste de la salle d'eau.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élevant à 6.199,85 € HT, il propose de demander une subvention à l'Etat, au titre de la DETR afin de les financer.

Monsieur le Maire présente ensuite le plan de financement pour ces travaux :

Etat (DETR) 50% :	3.099,00 €
Autofinancement :	<u>3.100,85 €</u>
TOTAL HT :	6.199,85 €

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité :

- D'approuver les travaux d'adaptabilité au handicap dans la salle d'eau du logement communal au-dessus de la Poste,
- De solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR, pour un montant de 3.099 €,
- De demander l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention sollicitée,
- De charger Monsieur le Maire de toutes les formalités nécessaires.

11 – QUESTIONS DIVERSES

11 - 1 : Proposition de ramassage de déchets

Un habitant de Bénac souhaite organiser une journée de ramassage de déchets sur les sentiers de randonnée, dans le cadre d'une association qu'il vient de créer. Il pense faire participer des enfants dans cette démarche citoyenne et, à ce titre, y impliquer la commune.

Le Conseil Municipal donne une réponse favorable à cette demande. Monsieur le Maire le contactera afin de savoir comment la commune peut l'aider et s'il souhaite communiquer autour de cette initiative en l'ouvrant à d'autres participants.

11 - 2 : Projet de Centre de Loisirs Sans Hébergement

Afin de répondre à une forte demande, Monsieur le Maire souhaiterait implanter un Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) dans la commune. Les bâtiments de l'école pourraient être utilisés pendant une partie des vacances scolaires. Il va recevoir, avec Martine Charron, le Directeur du Centre de Léo Lagrange, gestionnaire du CLSH de Juillan, qui serait favorable à une telle création, étant donné le nombre important d'inscriptions.

11 - 3 : Chantier de la Pastourelle

Jean-Louis Planté explique au Conseil que le carrelage est très tâché à de nombreux endroits, surtout dans la cuisine. L'architecte doit revenir lundi afin de faire changer quelques carreaux et faire intervenir une société de nettoyage. Il précise que les tâches sont très difficiles à enlever.

7 - 4 : Personnel communal

Monsieur le Maire explique que le contrat d'un employé communal se termine cet été et qu'un autre salarié doit partir en retraite cette année. Il conviendra de réfléchir rapidement à la suite à donner à ce dossier.

La séance est levée à 21 heures 30.

Philippe JOUANOLOU

Michèle DUFFOUR

Martine CHARRON

Jean-Louis PLANTÉ

Pierre DARRESSY

Sébastien ABADIE

Viviane LIE

David EMBERT

Audrey GONZALVO

Cyril BIBES

Nathalie THOMAS

Véronique MARTINEZ

Alexandra DENARD

Thierry LANNES

DÉLIBÉRATIONS

NUMERO	SUJET	PAGE
2021-01-01	Demande d'aide au titre du Fonds d'Aménagement Rural (FAR) 2021	Recto feuille 20210001
2021-01-02	Dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité	Recto feuille 20210002
2021-01-03	Participation forfaitaire du Sivom du Marquisat aux dépenses de consommation gaz de la salle des loisirs	Recto feuille 20210002
2021-01-04	Demande de subventions pour le remplacement des abat-sons	Verso feuille 20210002
2021-01-05	Désignation des représentants de la commune à la Commission d'Evaluation des Transferts de Charge	Verso feuille 20210002
2021-01-06	Demande d'aide au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour financer la rénovation et l'accessibilité de la salle de bain du logement situé au-dessus de la poste	Recto feuille 20210003